

Groupe de travail Partenariat avec la Moldavie du CCBE

Délégué : Bernard Chambel
Experts : Marc Jobert, Thomas Mutter

BILAN 2006

- **Elaboration de projets de partenariat avec la Moldavie** avec la participation des Barreaux français, allemands, italiens, espagnols, néerlandais, autrichiens, polonais et grecs.
 - **Autriche :** Projets relatifs à la structure administrative du Barreau
 - **Allemagne, Pologne :** Projets relatifs à la formation initiale
 - **France :** Projets relatifs à la formation continue (Former des formateurs ; Stages de trois jours dans des cabinets d'avocats ; Participation à des colloques) ; Marc Jobert
 - **Grèce, Pays-Bas, Espagne :** Projets relatifs à la réglementation et aux procédures disciplinaires pour la profession
 - **Grèce :** Projets relatifs aux droits issus de la CEDH pour les avocats

PERSPECTIVES 2007

- Mise en place des différents projets de partenariats en coordination avec le programme de soutien lancé par le Conseil de l'Europe en 2007 sur le système judiciaire moldave.
 - Chaque Barreau devra éventuellement réviser son programme en fonction des besoins du Barreau Moldave et du programme du Conseil de l'Europe.
- Conférence de clôture des projets de partenariats initialement prévue les 19 et 21 octobre 2007 à Chisinau (Moldavie) pourrait être modifiée en fonction des résultats de la mise en place des projets.

Date du prochain comité : 15 février 2007 à Vienne

Groupe de travail « Partenariat avec la Moldavie » - Marc Jobert - Expert, Mélanie Ceppe, DBF

Lors de cette réunion, la représentante du Conseil de l'Europe a été invitée à présenter les travaux du Conseil afin de coordonner les programmes de partenariat pour 2007 du Conseil et du CCBE envisagés avec la Moldavie.

Le Conseil de l'Europe organise en effet un programme en faveur de la Moldavie (formation, procédures...). Ce nouveau programme commun entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe intitulé « Développer l'indépendance, la transparence et l'efficacité du système judiciaire Moldave » est lancé pour une période de 30 mois à partir d'octobre 2006. L'objectif principal est la promotion des principes démocratiques et des droits de l'Homme. Un des points de ce programme concerne le soutien à la profession d'avocat. Une réunion de travail du Conseil est prévue en février 2007 pour l'élaboration d'un budget et sur les expertises à mener sur les projets de règlement concernant les procédures disciplinaires

pour la profession. Ces projets seront soumis lors du Congrès des avocats Moldaves en mars 2007.

Une deuxième réunion de travail du Conseil de l'Europe sera organisée en mai 2007 sur les questions relatives à la formation et à l'accès à la profession d'avocat. La gestion de la formation par le Barreau leader sera le thème pour la troisième réunion prévue en septembre 2007.

Certains experts du groupe de travail estiment important de coordonner les programmes avec l'action du CCBE. A cette fin, le Conseil de l'Europe enverra au CCBE son projet de programme de travail et de calendrier à la-mi décembre 2006 et collaborera avec les membres du groupe de travail « Moldavie » du CCBE.

Il a été décidé que la mise en œuvre des projets de partenariats du CCBE sont suspendus et pourraient être adaptés en fonction du programme de travail du Conseil. Certains experts estiment qu'il n'est pas nécessaire de suivre la position du Conseil de l'Europe et que le CCBE pourrait gérer son projet de façon autonome.

Enfin, un projet de loi Moldave sur l'aide judiciaire est actuellement en cours d'élaboration. La question du soutien que pourrait apporter le CCBE à l'élaboration de ce projet a été soulevée sur ce point.

La prochaine réunion du groupe de travail se déroulera le 15 février 2007 à Vienne à l'occasion du Comité permanent.